

Hong Kong Daily

Zoom sur l'agriculture

Vendredi 16 décembre 2005

90 + 20 + 33 : plus de poids dans les négociations

Quarante huit heures avant la fin de la conférence, le volet agricole reste le point de blocage majeur des négociations.

Le G110 est né

L'évènement majeur de cette quatrième journée est l'annonce d'une nouvelle coalition entre les pays du groupe ACP, des PMA, du G20, du G33, du groupe africain et du groupe des petites économies, soit un groupe de 110 pays représentant plus des deux tiers des Etats membres de l'OMC. Ce regroupement, qualifié, historique pour certains, traduit la volonté de s'unir pour faire pression sur les pays développés, principalement les Etats-Unis et l'Union Européenne, sur le volet agricole de la négociation. La principale revendication du G110 est « *l'élimination des distorsions qui empêchent la croissance des exportations des PVD et les privent de l'espace politique nécessaire pour assurer un développement socio-économique durable* ».

Notamment, le G110 appelle les pays développés à éliminer intégralement leurs subventions à l'exportation d'ici 2010, tout en prenant en compte les besoins spécifiques des pays importateurs net de produits alimentaires et des PMA. Le nouveau groupe appelle également à une réduction significative des mesures de soutien interne distorsives. Les choses se compliquent sur l'accès au marché, aujourd'hui au coeur des discussions agricoles, avec des divergences qui

reflètent l'hétérogénéité du groupe. Si des revendications communes sont clairement énoncées – accès libre de droits et de contingents pour les PMA, importance des produits spéciaux (PS) et des mesures spéciales de sauvegarde (MSS), appui à l'initiative coton – la question des préférences reste le point de divergence majeur. Certains membres comme le Brésil ou l'Inde, du G20, ont une stratégie très offensive en termes de réduction tarifaire, alors que d'autres (essentiellement les ACP) adoptent sont soucieux avant tout d'un maintien des préférences.

Dialogue de sourds

La naissance de cette nouvelle coalition s'inscrit dans un jeu extrêmement complexe et subtil, chaque groupe cherchant systématiquement à renvoyer aux autres la responsabilité du blocage. Ainsi, l'UE est opposée à toute concession agricole tant que les autres groupes, et notamment l'Inde et le Brésil, ne font pas d'avancées sur l'accès au marché pour les produits non agricoles (AMNA) et les services.

Parallélisme et conditions

Pour débloquer la situation, les facilitateurs ont proposé un parallélisme des concessions entre l'accès au marché agricole et celui des produits

non agricoles, et entre les différents volets du pilier soutiens à l'exportation. L'UE refuse ces « micro-parallélismes ».

Les Etats Unis, le G20 et le groupe de Cairns reprochent à l'UE de ne pas avoir fait d'offre de réduction tarifaire agricole substantielle. L'UE rétorque que, son marché est le plus ouvert au monde et que, sa proposition du 28 octobre représente une offre historiquement généreuse (trop généreuse d'ailleurs pour certains Etats membres de l'UE).

Les critiques sont unanimes contre l'UE qui refuse de s'accorder sur la date limite de 2010 pour l'élimination de ses soutiens à l'exportation. Celle-ci conditionne tout mouvement de sa part aux efforts consentis par les autres groupes. Ceci s'applique notamment à l'aide alimentaire et aux crédits à l'exportation américains ainsi qu'aux entreprises commerciales d'Etat du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle Zélande. Tant que ces derniers n'auront pas clarifié leurs propositions de régulation de leurs différentes mesures de soutiens aux exportations, l'UE ne bougera pas.

Les ACP très convoités

L'UE recherche le soutien des ACP, préoccupés par une nouvelle baisse des droits de douane qui entraînerait à nouveau une érosion de leurs préférences. Pour s'assurer ce soutien, l'UE pourrait proposer de classer le sucre en produit sensible, et de défendre le dossier banane ACP en refusant de négocier à la baisse avec les pays latino américains. Par ailleurs, les pays du G20 et du G33 convoitent l'appui des ACP sur la question des PS et du MSS.

Sur la question emblématique du coton, les Etats-Unis affirment que la question de leurs subventions aux exportations de coton est en voie de règlement. Elle passe actuellement devant le Congrès. Tout mouvement de leur part sur le soutien à la production de coton s'inscrit dans le cadre de l'offre américaine sur l'agriculture du 10 octobre, qui dépendra au final des mouvements opérés par les autres.

Zoom sur la position agricole du Groupe ACP

La position du groupe ACP sur l'agriculture, basée sur les positions précédentes du G90 et du groupe ACP, devait être discutée en green room dans la soirée. Tous les sujets de négociation y sont abordés, mais certains sont particulièrement mis en avant : accès au marché, coton et banane.

Sur l'accès au marché, le groupe ACP souligne fortement la question de l'érosion des préférences. Il appelle des « *moyens concrets de traitement de la question des préférences* ». Les ACP insistent pour que les produits bénéficiant de préférences de longue date soient désignés comme produits sensibles par l'UE, et donne son accord pour qu'une « *liste de produits vitaux* » bénéficiant de préférences soit établie. Ces derniers pourraient bénéficier de réductions tarifaires retardées et mises en œuvre sur une période plus longue, avec une ouverture modérée des quotas tarifaires. Le groupe a également maintenu dans son agenda de négociation la question des produits spéciaux et du mécanisme de sauvegarde spéciale, en demandant « *l'établissement de modalités claires, incluant un maximum de flexibilité* ». Les ACP demandent par ailleurs que les PMA puissent bénéficier d'un accès libre (ni droit de douane, ni quota) aux marchés des pays développés et des pays en développement en mesure de le faire.

Le coton occupe un chapitre entier de la position ACP. Le soutien à la communication des ACP au sous-comité coton du 22 avril est réaffirmé, et les demandes précisées. Des dates et des modalités pour la suppression effective des soutiens internes et des subventions aux exportations des pays développés sont avancées (cf. Hong-Kong Daily n°1). La demande concerne aussi l'amélioration substantielle de l'accès au marché pour le coton africain, par un accès libre pour le coton-fibre comme pour ses produits dérivés exportés par les PMA, ainsi que la mise en place d'un fonds d'urgence et d'une assistance technique.

Un autre point de la position est dédié à la banane, avec une demande de maintien de la dérogation au titre de l'article 1 du GATT¹ pour les exportations de bananes ACP et une demande de ne pas aller au-dessous du niveau de droit de douane de 176 euros/tonne proposé par l'UE.

Les ACP solidaires sur le coton, le sucre et la banane

Le groupe ACP a réexprimé ce matin au cours de sa conférence de presse la solidarité des pays du groupe sur les dossiers coton, sucre et banane.

Sur le coton, tout en soulignant qu'aucune décision n'a encore été prise, l'ambassadeur du Bénin a exprimé sa crainte que « *le dossier du coton ne soit noyé complètement* ». En effet, les Etats-Unis ont plusieurs fois souligné que la question de l'accès au marché était importante, en proposant un libre accès pour le coton des PMA. Proposition jugée vaine par François Traoré, président de l'APROCA² : « *les Etats-Unis ont délocalisé leurs usines de textile en Chine et au Mexique. Du coup, ils n'importent pas de coton et leur proposition ne nous est d'aucune utilité* ».

« *Sur le dossier banane, on constate une espèce de reculade de la part de l'UE* ». Le ministre du Cameroun, conforté par son homologue de Ste Lucie, a déploré les baisses successives du droit de douane européen sur la banane, passant de 230 euros/tonne, à 187 pour finalement atteindre 176 euros/tonne. Et ce alors que, selon le ministre camerounais, les pays ACP ont besoin que leurs concurrents se voient imposer un droit de douane de 275 euros pour pouvoir continuer à exporter vers le marché européen.

« *On ne peut pas systématiquement être placés entre le marteau et l'enclume* ». C'est en ces termes que le Ministre de Maurice a exprimé la

gravité de la situation à laquelle sont confrontés les ACP face à l'érosion des préférences qu'ils subiront suite à la baisse du prix et du droit de douane européens du sucre. Le ministre de Ste Lucie est allé dans le même sens, en estimant que la préservation des préférences commerciales de longue date était « *nécessaire à la réalisation des objectifs millénaires pour le développement et la lutte contre la pauvreté* ».

Sur ces deux derniers dossiers, résumant la situation actuelle jugée inacceptable par les ACP, le ministre mauricien a affirmé d'un ton ferme que « *si on ne parvient pas à une solution sur l'érosion des préférence, il n'y aura pas d'accord à Hong-Kong* »

Anne Wagner (GRET), Arlène Alpha (GRET), Vincent Fautrel (CTA)

En direct de Hong Kong

¹ Il s'agit de l'article 1 du GATT de 1947, qui prévoit le maintien des préférences accordées à certains pays, dont les actuels ACP, comme exception à la clause de la nation la plus favorisée

² Association des producteurs de coton africains